

Prévoyance durable avec la Fondation collective Vita LPP

En tant que fondation collective dans le domaine de la prévoyance professionnelle, il est important pour nous d'intégrer la durabilité dans notre philosophie de placement. Nous sommes convaincus qu'une gestion responsable, orientée vers l'avenir et équitable des fonds de prévoyance est indispensable pour le bien de nos bénéficiaires.

Notre stratégie de placement est axée sur le long terme afin de générer les revenus des placements souhaités. Pour concilier une gestion d'entreprise réussie et la durabilité, nous misons avec notre partenaire Zurich sur les quatre principes suivants:

Intégration ESG

ESG signifie Environnement, Social et Gouvernance: trois aspects essentiels pour un investissement durable et responsable. Zurich intègre tous les critères ESG dans ses processus de placement. Afin de garantir notre stratégie, nous contrôlons régulièrement nos gérants de fortune internes et externes. L'objectif est de créer une réelle valeur ajoutée pour nos clients en conciliant réussite économique et pratiques durables. Grâce à cette approche, nous nous assurons que nos investissements ne sont pas seulement financièrement rentables, mais qu'ils ont également un impact environnemental et social positif et qu'ils favorisent une gouvernance responsable. Nous pouvons citer en exemple l'approche Active Ownership de Zurich qui se reflète dans les deux aspects suivants:

Engagement

L'approche de l'engagement en trois étapes vise à garantir un dialogue ciblé avec les entreprises afin de les sensibiliser davantage aux thèmes ESG et de les inciter à prendre des mesures pour améliorer leurs pratiques. Ceci dans le but d'exercer une influence sur la gestion et les pratiques commerciales des entreprises dans lesquelles on investit. On peut citer comme exemples d'engagement l'objectif de zéro émission nette d'ici 2050 ou avant, l'élaboration d'une stratégie de décarbonation claire ou le développement et la recherche d'un scénario limitant le réchauffement à 1,5 degré.

Exercice du droit de vote

L'exercice du droit de vote fait partie intégrante de la stratégie de durabilité qui vise à aborder les risques traditionnels tout comme ceux liés à l'ESG et à contribuer au succès financier des placements. Il revêt donc une grande importance car il permet de remplir les obligations fiduciaires envers les clients et de respecter les prescriptions réglementaires. Parallèlement, les votes demandent plus de transparence sur les risques et les opportunités climatiques d'une entreprise et l'intégration d'objectifs de durabilité dans la stratégie de l'entreprise. Les droits de vote des actionnaires sont exercés de manière effective en Suisse et à l'étranger et toujours dans l'intérêt de nos clients, en abordant des sujets tels que la rémunération des cadres dirigeants, la diversité au sein du conseil d'administration, les droits des travailleurs et les droits de l'Homme, ainsi que le changement climatique.

Impact Investing

L'Impact Investing est une forme de placement qui vise à obtenir, outre un rendement financier, des impacts positifs mesurables sur l'environnement, la société et l'infrastructure. Notre partenaire investit une partie de la fortune que nous lui confions de manière ciblée dans des placements axés sur l'impact qui offrent des avantages tant économiques que sociaux et écologiques. L'accent est alors mis sur l'évolution démographique et le changement climatique afin de promouvoir des solutions durables à ces défis mondiaux. Les **Green Bonds** sont un exemple de mise en œuvre. Les Green Bonds sont des obligations régulières qui financent des projets durables. Elles appartiennent donc à la catégorie Impact Investing: elles ont pour objectif de favoriser la transition vers une économie et une société climatiquement neutres grâce à des investissements ciblés, tout en générant des rendements attractifs.

Approche d'exclusion

Zurich identifie les entreprises, les pays ou autres émetteurs qui ne répondent pas aux exigences définies et qui sont donc considérés comme non investissables. Pour ce faire, on suit une approche à trois niveaux qui peut être appliquée aux catégories de placement telles que les actions, les obligations, les placements alternatifs et les infrastructures.

Niveau de base

Le niveau de base tient compte des recommandations de l'Association suisse pour des investissements responsables et des principes du Pacte mondial de l'ONU pour les armes interdites.

Exclusions axées sur le climat

Le deuxième niveau vise à exclure les émetteurs et les entreprises qui dépassent les valeurs seuils dans le domaine du charbon, des sables bitumineux ou des schistes bitumineux. Ces valeurs seuils sont importantes pour atteindre les objectifs définis dans l'Accord de Paris.

Exclusions axées sur l'éthique

Le troisième niveau vise à exclure les émetteurs et les entreprises dont les activités sont considérées comme contraires à l'éthique. Cela inclut par exemple la production de fourrures ou de tabac.

Progrès commun

Ce n'est que grâce à l'engagement commun de tous les acteurs que les marchés pourront évoluer et que les risques ESG pourront être identifiés et contrôlés plus efficacement. Cela incite les entreprises en quête de capitaux à adopter des modèles d'affaires durables. Pour ce faire, Zurich s'engage auprès de Swiss Sustainable Finance en tant que membre du groupe de travail «Focus Group Impact Investing» et auprès de l'Asset Manager Association Switzerland en tant que membre du groupe de travail «ESG Risk Management», où elle travaille avec d'autres acteurs du marché à l'élaboration de recommandations de mise en œuvre et s'engage pour des échanges actifs.

Vous trouverez ici de plus amples informations sur la stratégie de durabilité de notre partenaire: [Nos trois principes | Zurich Invest SA](#)